

## Passes Navigo

Il est indispensable de posséder un passe Navigo pour utiliser la Tarification Solidarité Transport (TST), quel que soit le titre choisi.



Vous pouvez faire votre demande de passe Navigo :

- dans les comptoirs et agences commerciales des transporteurs
- par téléphone à l'**Agence Solidarité Transport (AST)**
- sur **www.navigo.fr**

**Le droit à la TST doit être chargé sur passe Navigo.** Les tickets au voyage à demi-tarif doivent être présentés au contrôleur avec le passe Navigo.

Attention, la TST ne peut en aucun cas être chargée sur les passes Navigo Découverte, les passes Navigo Annuel ou les passes imagine R.

- Vous pouvez acheter vos forfaits à tarif réduit aux guichets et appareils de vente RATP et SNCF et chez les commerçants agréés.
- La Tarification Solidarité Transport est **valable dans les mêmes réseaux** qu'un forfait Navigo correspondant.
- En cas de **perte** ou de **vol**, votre passe Navigo et vos forfaits pourront être remplacés moyennant la somme de 8 €.
- Les titres de transport achetés en attendant que l'Agence Solidarité Transport étudie votre dossier ou que le passe Navigo vous soit parvenu **ne sont jamais remboursés.**



Rendez-vous sur

[www.solidaritetransport.fr](http://www.solidaritetransport.fr)

- Souscrire
- Renouveler
- Modifier vos coordonnées
- Ajouter des membres à votre foyer
- Suivre votre demande



Tarification décidée et financée par :

**îledeFrance** mobilités

Cofinancée par :

**îledeFrance**

Valable sur le réseau d'Île-de-France



**îledeFrance** mobilités

# Tarification Solidarité Transport

2020

Juillet

Gratuité  
ou  
Réductions  
de 50 à 75 %



## Êtes-vous éligible à la Tarification Solidarité Transport ?

Vous êtes bénéficiaire de...	Vous pouvez bénéficier de...	Les membres de votre foyer peuvent bénéficier de...	Les justificatifs que vous devez fournir sont...
RSA (sous conditions de ressources)	<b>Solidarité gratuite</b>	<b>Solidarité gratuite</b>	Attestation RSA <u>ou</u> autorisation de consulter les services de la CAF avec votre n° CAF
ASS et CSS sans participation financière simultanément	<b>Solidarité gratuite</b>	<b>Réduction Solidarité 75 %</b>	<b>1.</b> Attestation ASS ou autorisation de consulter les fichiers ASS de Pôle emploi avec votre n° ASS <b>ET</b> <b>2.</b> Attestation CSS sans participation financière mentionnant chaque bénéficiaire
CSS sans participation financière (sans ASS)	<b>Réduction Solidarité 75 %</b>	<b>Réduction Solidarité 75 %</b>	Attestation CSS sans participation financière mentionnant chaque bénéficiaire
ASS (sans CSS sans participation financière)	<b>Réduction Solidarité 75 %</b>	Aucune réduction (TST non accessible)	Attestation ASS <u>ou</u> autorisation de consulter les fichiers ASS de Pôle emploi avec votre n° ASS
AME	<b>Réduction 50 %</b>	<b>Réduction 50 %</b>	Attestation AME pour chaque bénéficiaire

Seules les conditions générales d'utilisation (CGU) font foi quant aux conditions exactes d'accès à la TST.

## Comment souscrire à la Tarification Solidarité Transport ?

Munissez-vous de vos justificatifs (voir ci-dessus) et souscrivez via :

[www.solidaritetransport.fr](http://www.solidaritetransport.fr)

L'Agence Solidarité Transport (AST)  
**du lundi au vendredi**  
**de 8h à 19h** au

**0 800 948 999** Service & appel gratuits

La procédure internet est plus rapide.

*Non résidents en Île-de-France : nous consulter.*

## Conditions

Vous habitez en Île-de-France et vous êtes :

- allocataire du **RSA**, sous certaines conditions de ressources\* (la somme de votre montant forfaitaire et de votre prime d'activité doit être inférieure aux plafonds définis par Île-de-France Mobilités),
- ou chômeur titulaire **à la fois** de l'Allocation de Solidarité Spécifique (**ASS**) et Complémentaire Santé Solidaire (**CSS**) sans participation financière.

→ Vous pouvez bénéficier de la **Solidarité Gratuite**

\* Montants des plafonds au **1<sup>er</sup> avril 2020** pour bénéficier de la Solidarité Gratuite.

Nombre d'enfants	Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple
<b>0</b>	763 €	1144 €
<b>1</b>	1144 €	1373 €
<b>2</b>	1373 €	1602 €
<b>3</b>	1678 €	1907 €
<b>par enfant en plus</b>	305 €	305 €

Le montant forfaitaire et la prime d'activité sont automatiquement calculés par la CAF et figurent sur les attestations de paiement du RSA.

## Utilisation

Le forfait **Navigo Gratuité** vous permet de voyager gratuitement dans toute l'Île-de-France.

Ce droit à Gratuité Transport vous est attribué **pour une durée de 1 à 3 mois** selon votre statut et la fin de vos droits sociaux.

Attention : le forfait Navigo Gratuité doit être chargé sur le passe Navigo de chaque bénéficiaire à chaque attribution ou renouvellement.

## Renouvellement

Vous bénéficiez du **RSA** :

▼  
Votre renouvellement est automatique si vous avez autorisé l'Agence Solidarité Transport (AST) à consulter les services de la CAF.

▼  
Sinon, vous envoyez de nouveaux justificatifs à l'AST via le site [www.solidaritetransport.fr](http://www.solidaritetransport.fr) ou par courrier.

Vous bénéficiez **à la fois de l'ASS et de la CSS sans participation financière** : les modalités de renouvellement pour chacun de ces droits sociaux s'appliquent.

Si vous perdez un de ces deux droits, vous n'aurez plus droit à **Solidarité Gratuité**, mais vous bénéficierez de la **Réduction Solidarité 75 %** tant que vous conserverez l'autre.

## Conditions

Vous êtes :

- bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (**CSS**) sans participation financière.
- ou chômeur titulaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (**ASS**).

→ Vous et tous les membres de votre foyer bénéficiaires de la CSS sans participation financière pouvez bénéficier de la **Réduction Solidarité 75 %**.

Vous êtes bénéficiaire de l'Aide Médicale d'État (**AME**).

→ Vous et tous les membres de votre foyer bénéficiaires de l'AME pouvez bénéficier de la **Réduction 50 %**.

*Non résidents en Île-de-France : nous consulter.*

## Utilisation

La **Réduction Solidarité 75 %** vous permet d'acheter :

- des forfaits Navigo Solidarité 75 % Semaine ou Mois, pour les zones de votre choix, avec 75 % de réduction sur le tarif des forfaits Navigo correspondants,
- des tickets au voyage à demi-tarif (Tickets t+ en carnet, tickets origine-destination à l'unité ou en carnet).

La **Réduction 50 %** vous permet d'acheter :

- des forfaits Navigo Réduction 50 % Semaine ou Mois, pour les zones de votre choix, avec 50 % de réduction sur le tarif des forfaits Navigo correspondants,
- des tickets au voyage à demi-tarif (Tickets t+ en carnet, tickets origine-destination à l'unité ou en carnet).

Le droit aux réductions vous est attribué **pour une durée de 1 à 12 mois** selon votre statut et la fin de vos droits sociaux. Si vous bénéficiez de la CSS sans participation financière ou de l'AME, les bénéficiaires de votre foyer enregistrés auprès de l'Agence Solidarité Transport bénéficieront des mêmes droits que vous.

La Réduction Solidarité 75% et la Réduction 50% permettent aussi à leurs bénéficiaires de souscrire au contrat Navigo Liberté +, avec un profil tarif réduit.

## Renouvellement

Le renouvellement de votre droit à réduction est possible si vos droits sociaux sont maintenus :

▼  
Si vous avez seulement l'ASS, votre renouvellement est automatique si vous avez autorisé l'Agence Solidarité Transport (AST) à consulter les fichiers ASS de Pôle emploi.

▼  
Sinon, vous envoyez de nouveaux justificatifs à l'AST via le site [www.solidaritetransport.fr](http://www.solidaritetransport.fr) ou par courrier.